

Délibération relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 4'000, -- pour couvrir le dépassement prévisionnel 2019 du compte Subvention Mobility (62.36)

Vu les statistiques transmises par Mobility présentant l'utilisation à fin juillet 2019 du véhicule stationné à Puplinge,

Vu la projection à fin décembre 2019 réalisée sur la base des statistiques mentionnées, ci-dessus,

Vu l'engagement de la commune à couvrir le déficit du véhicule Mobility stationné à Puplinge,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

D E C I D E

Par 14 voix pour, soit à l'unanimité,

1. d'ouvrir, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 4'000. -- destiné à couvrir le dépassement prévu au budget 2019 ;
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019 sur la rubrique :

62.36 Transports publics, Subvention Mobility CHF 4'000. -- ;
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre

Puplinge, le 30 octobre 2019

